

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain –

MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis –

MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe

FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

19 REVITALISATION TERRITORIALE
19.2023.02 Leader 2023-2027 sur le Puy-de-Dôme

La prochaine programmation FEADER pour la période 2023 – 2027 s'inscrit dans un nouveau cadre réglementaire et la programmation régionale va désormais s'intégrer dans un Programme Stratégique National. Cette nouvelle architecture génère des évolutions budgétaires sur la programmation LEADER 2023-2027 en Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec une baisse budgétaire importante concernant le développement rural.

Lionel CHAUVIN, Président du syndicat mixte du Parc, rappelle que ce dernier est partenaire de la candidature LEADER 2023-2027 à l'échelle du Puy-de-Dôme.

Cette candidature, déposée au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes le 23 décembre 2022, est portée par les 6 structures partenaires suivantes :

- Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ;
- Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
- Syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ;
- Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ;
- Communauté de Communes de Plaine Limagne

En 2023, les 6 partenaires poursuivent le travail sur les fiches actions et les futurs dispositifs du programme Leader Puy-de-Dôme, en étroite partenariat avec les acteurs du territoire, ainsi que l'organisation de la gestion et de l'animation du programme sur l'ensemble du territoire du Puy-de-Dôme.

Afin d'assurer collectivement la mise en œuvre de ce programme LEADER 2023-2027, les 6 structures partenaires souhaitent mutualiser leurs moyens et non pas créer une nouvelle structure.

Pour ce faire, il est proposé de **créer une entente intercommunale** entre les 6 structures partenaires, dénommée « GAL Puy-de-Dôme », conformément aux dispositions des articles L 5221-1 et L 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le projet de convention constitutive de l'entente (*voir document complémentaire*), précise les modalités d'organisation du partenariat :

- **le portage juridique du futur programme LEADER 2023-2027 sera confié au syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles (SMADC)** ; celui-ci sera l'interlocuteur unique du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion et de l'ASP en tant qu'organisme de paiement,
- **les 6 membres de l'entente assureront chacun, sur les territoires qui les concernent, l'animation nécessaire pour renseigner et accompagner les porteurs de projets**, les aider à compléter leur dossier de demande de subvention LEADER,
- **une cellule technique LEADER Puy-de-Dôme portée par le syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles sera chargée d'instruire d'un point de vue réglementaire, administratif et financier les dossiers complets** transmis uniquement par chacun des membres de l'entente dans le cadre de leurs missions d'animation locale,
- **une conférence de l'entente, composée de 1 délégué titulaire de chaque membre**, aura en charge le pilotage et la mise en œuvre du partenariat et sera le lieu de concertation entre les 6 structures partenaires.

L'entente ne dispose pas de la personnalité morale et ne peut donc pas recruter de personnel. En conséquence, **les membres de l'entente apporteront les moyens dont ils disposent pour constituer l'équipe d'animation pour laquelle des crédits LEADER seront mobilisés**. Conformément à l'article L 5221-2 du CGCT, les décisions prises la conférence de l'entente ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par délibération des organes délibérants de chaque membre.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Une clé de répartition a été convenue entre les 6 partenaires en fonction du nombre de communes sur lesquelles ils auront à intervenir dans le cadre de l'animation du programme Leader. Cette clé de répartition servira de référence pour le partage des participations nécessaires à l'autofinancement des dépenses mutualisées (communication et évaluation du programme). **La part du syndicat mixte du Parc s'élève à 10,49 % du total pour 47 communes sur 448 concernées par ce programme.**

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'approuver le principe de création d'une entente pour organiser le partenariat entre les 6 structures partenaires du programme LEADER 2023-2027, dénommée « GAL Puy-de-Dôme », et le projet de convention constitutive de cette entente.**
- **d'autoriser le Président à signer la convention constitutive de l'entente dénommée « GAL du Puy-de-Dôme » ainsi que ses avenants,**
- **de désigner un représentant du syndicat mixte du Parc à la conférence de cette entente qui se réunira 1 fois /an minimum.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 27 avril 2023

Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne


Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230427-19-2023-02-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

19
19.2023.03 REVITALISATION DU TERRITOIRE
P'tites virées du Parc des Volcans d'Auvergne

Pour l'édition 2023 des "P'tites Virées du Parc", le bureau du Parc de Février dernier a autorisé le président à solliciter un financement régional à hauteur de 80 % d'un budget total de 11 250 € pour **75 sorties**.

Depuis, l'organisation plus avancée de cette action a permis de déterminer, **par secteur**, un **organisateur** (un office de tourisme ou un syndicat mixte), un **nombre de P'tites virées** et une liste **d'intervenants** (accompagnateurs en montagne). Vous en trouverez le détail en annexe.

La **convention-type** ci-jointe formalisera le partenariat entre le parc, chacun des organisateurs et les intervenants ciblés par secteur.

Une nouveauté serait à considérer dans les conventionnements, pour 2023 :

- Les prestations annulées **par manque d'inscrits**, soit en deçà de 2 personnes, ne seront pas prises en compte, donc non réglées aux prestataires. Seules les annulations pour cause de mauvaise météo le seront, à hauteur de 50 %.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec chacun des organisateurs, les accompagnateurs, en référence aux périodes et nombres de P'tites virées par secteur, en intégrant la condition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023
Le Président,



Parc
national
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

30
30.2023.01 Outils transversaux
« Mise en place d'une commission « Révision de charte »

Le classement du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne arrivant à échéance le 21 juin 2028, il convient de préparer activement la révision de charte de façon à ce qu'elle débute concrètement début 2024.

Il s'agit d'une procédure longue (4 à 5 ans), très normée, dont l'enjeu est :

- d'obtenir le renouvellement du classement du Parc des Volcans d'Auvergne pour la période 2028 » 2043 par décret du 1^{er} ministre (cf. présentation synthétique en séance)
- mais aussi de relancer une dynamique collective d'appropriation des enjeux du territoire pour définir de nouvelles orientations et principes au regard desquels les signataires de la future charte devront s'entendre sur une répartition de leurs rôles et s'engager sur des démarches, des moyens et des échéances.

Afin d'engager cette procédure, le Comité syndical du Parc pourrait être invité à **délibérer en automne 2023** afin de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la prescription en fin d'année de cette procédure dont elle est maître d'ouvrage.

Par **convention**, la Région pourra proposer au Syndicat mixte du Parc la mission de conduire la procédure, à savoir : préparer les documents et le projet de charte, organiser et animer la concertation avec les acteurs...

Afin d'optimiser toutes les conditions nécessaires à la conduite de cette démarche, il est proposé la **constitution d'une commission « Révision de charte »** au sein du Comité syndical du Parc pour étudier et proposer au Comité syndical :

- > le périmètre d'étude
- > les modalités d'association et de consultation des acteurs
- > le calendrier de la procédure
- > les moyens à mobiliser en conséquence
- > le marché public à préparer pour solliciter un appui externe à la réalisation des études préalables et l'animation des phases de concertation
- > les contenus des documents à préparer
- > les avis reçus sur le projet de nouvelle charte

Sa mise en place interviendrait dès mi-2023 (en juin probablement) afin de préparer les premières décisions importantes à prendre d'ici la fin de l'année.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **de valider le principe de créer une commission « Révision de charte » pour préparer et suivre la mise en œuvre de cette procédure.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

Acte de réception en préfecture
063-256300237-20230427-30-2023-01-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain –

MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis –

MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe

FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 PERSONNEL
42.2023.01 Recrutement 2023 : Tableau des effectifs n° 2

La politique « Ressources Humaines » a pour objectif d'assurer et d'adapter la gestion des moyens humains aux besoins, en veillant à l'adéquation des effectifs et des compétences mais aussi en accompagnant les évolutions structurelles de la collectivité. La gestion des emplois s'intègre dans cette logique et s'inscrit dans la volonté d'anticiper les besoins, de s'adapter aux évolutions en développant les compétences, de repenser les organisations de travail et de prendre également en compte la qualité de vie et de santé au travail.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les emplois non permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

L'article L. 332-23 du code général de la fonction publique prévoit le recours à un agent contractuel sur un emploi non permanent :

- pour un accroissement temporaire d'activité (besoin ponctuel et exceptionnel), pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs, renouvellement compris.
Article L.332-23 1°
- pour un accroissement saisonnier d'activité (besoin prévisible et régulier), pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, renouvellement compris.
Article L.332-23 2°
- pour un remplacement d'un agent titulaire ou contractuel
Article L.332-13

Direction : Préservation et valorisation du patrimoine naturel

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité	Durée	Article
29	Animateur contrat vert et bleu des Volcans d'Auvergne	Technicien	A compter du 1 ^{er} juin 2023	7 mois	L.332-23 1°
09	Garde-Nature saisonnier Monts Dore	Adjoint technique	A compter du 1 ^{er} juillet 2023 à temps non-complet à raison de 28 h par semaine	2 mois	L.332-23 2°

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Direction : Chaîne des Puys – faille de Limagne

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité	Durée	Article
39	Garde-Nature Chaîne des Puys- faille de Limagne	Adjoint technique	A la date de l'arrêt pour indisponibilité physique de l'agent à remplacer	Selon la durée de l'indisponibilité physique de l'agent	L.332-13
4	Garde-Nature saisonnier Chaîne des Puys-faille de Limagne	Adjoint technique	A compter du 15 juin 2023	3 mois	L.332-23 2°
50	Garde-Nature saisonnier Chaîne des Puys-faille de Limagne	Adjoint technique	A compter du 15 juin 2023	3 mois	L.332-23 2°

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- **d'adopter les propositions ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230427-42-2023-01-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées en dehors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié par le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 a fixé les conditions et les modalités de mise en œuvre du télétravail dans la Fonction Publique et la magistrature.

La crise sanitaire de mars 2020 a conduit afin d'assurer la continuité du service public à une mise en œuvre « contrainte » et concrète du travail à distance dit de crise. Ce mode de travail a permis d'expérimenter dans un certain nombre d'institutions publiques le « télétravail » comme un des modes ordinaires possibles de travail.

L'accord du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la Fonction Publique a complété le cadre général de mise en œuvre du télétravail dans l'ensemble de ses aspects : accès au télétravail, conditions d'exercice, prise en compte de situations spécifiques, management et organisation du travail, prise en charge des coûts, droit à la déconnexion, conditions d'hygiène et de sécurité, organisation du dialogue social.

Ces dispositions ont été complétées par le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats.

La mise en œuvre formelle du télétravail au Parc des Volcans d'Auvergne s'inscrit dans la continuité de ces différentes dispositions réglementaires et recommandations.

Elle répond également à d'autres objectifs : renforcer l'attractivité de l'établissement public en terme de conditions d'emploi, innover sur les manières de travailler et de manager, assurer aux agents un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle en prenant également en compte certaines situations spécifiques : maintien dans l'emploi, proche aidant, handicap, grossesse..., participer à la diminution de son empreinte carbone liée aux déplacements professionnels et domicile-travail des agents.

Le télétravail a jusqu'ici fait l'objet d'une mise en œuvre dans les services du Parc des Volcans d'Auvergne dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette expérience de travail à distance de crise a suscité l'intérêt des agents pour ce mode d'organisation du travail que constitue le télétravail dans un fonctionnement dit « normal », où les missions du Parc des Volcans doivent être réalisées pleinement par une organisation efficace.

Il est important aujourd'hui de doter la structure de règles de fonctionnement partagées pour permettre au plus grand nombre d'accéder au télétravail.

Toutefois, le nombre de personnes en télétravail et l'intérêt individuel à le pratiquer ne doit pas conduire à désorganiser le fonctionnement des services, à altérer leur efficacité, avoir un effet négatif sur les collectifs de travail et conduire à une dégradation des missions du Parc des Volcans d'Auvergne. Le règlement proposé à vocation à aider la mise en œuvre du télétravail dans les services dont tout ou partie des tâches qui y sont effectuées sont « télétravaillables ».

Dans le cadre du dialogue social, ce règlement de télétravail a fait l'objet d'une co-construction entre les membres du CST, la section syndicale CFDT, les agents du syndicat mixte (au travers d'une enquête sur le retour d'expérience du travail à distance et la perspective de mise en œuvre du télétravail) et la Direction.

Ces échanges ont abouti à la rédaction du règlement présenté en annexe au présent rapport.

De plus, progressivement des matériels (PC portables, périphériques et technologie de téléphonie par le PC portables) ont été acquis dans le but de doter, tous les agents en situation d'effectuer du télétravail, du matériel nécessaire.

Il s'agit désormais de passer du télétravail de crise au télétravail comme un des modes de travail ordinaire.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- **d'adopter le règlement joint et de procéder à sa mise en œuvre à compter du 1^{er} mai 2023.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne


Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230427-42-2023-02-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maité à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maité

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

50
50.2022.01 **GESTION DURABLE DU PARC**
Vente de nouveaux produits à la boutique

L'année 2023 est la dernière année avant le début des travaux de restructuration du site de Montlosier.

Il apparaît donc plus prudent de ne pas développer outre mesure la gamme de produits proposés par la boutique du Parc avant la définition d'une stratégie d'accueil durant la durée des travaux et le positionnement marketing qui sera adopté pour la future Maison du Parc.

Toutefois, afin de répondre à la demande de nos visiteurs et de nos partenaires revendeurs, toujours plus nombreux, quelques références pourraient être ajoutées cette année :

> Ouvrages remplaçant des ouvrages non réédités :

- A nous les vacances à la montagne – Ed. Glénat – PVP 9,99 €
- Le Puy-de-Dôme à pied – Ed. Chamina – PVP 15,90 €
- Le Volcans Cantalien à pied - Ed. Chamina – PVP 15,90 €
- Les incontournables balades Volcans d'Auvergne – PVP 11 €

> Propositions car thématiques intéressantes et manquantes en boutique :

- Randos gourmandes Cantal - Ed. Chamina – PVP 15,90 €
- Auvergne, reconnaître toutes les espèces – Ed. Artémis – PVP 14 €
- Traces et indices – Ed. Artémis – PVP 6 €
- Sancy sauvage – Ed. CEN Auvergne - PVP 24 €

> Produits répondant à une demande récurrente des visiteurs :

- Carte en relief du Parc des Volcans d'Auvergne 42 cm X 31 cm – Géorelief - PVP 23,95 €
- Carte en relief du Cantal 32 cm X 32 cm– Géorelief – PVP 15,95 €

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'autoriser le Président à passer commande et mettre en vente de la Boutique de la Maison du Parc, les produits proposés ci-dessus aux conditions précitées dans le rapport.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIÉ

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

10.2023.02 Investissements en matériaux pour travaux de restauration de milieux sensibles et matériels d'observation

Le contexte

La situation du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en tête de bassin versant implique un réseau hydrographique dense, dont les usages riverains sont essentiellement des parcelles d'élevage (prairies de fauche ou de pâture) ou de forêts. Si la présence d'eau dans les parcelles pâturées constitue une ressource essentielle pour les éleveurs, l'abreuvement direct des animaux dans les ruisseaux ou les points d'eau engendre parfois des désordres (matières organiques dans l'eau, disparition de la ripisylve, érosion, modification de l'hydro-morphologie...).

Malgré l'intérêt des exploitants agricoles pour les dispositifs d'abreuvement stabilisé, aucun financement n'est actuellement mobilisable sur le territoire du bassin Adour-Garonne situé dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Or, ces dispositifs permettent de concilier efficacement et à des coûts raisonnables, l'amélioration de la gestion du pâturage et la préservation des milieux aquatiques.

L'opération précédente de 2020 à 2022

Dans le cadre du contrat de Parc (arrivé à échéance fin 2022), la **Région Auvergne Rhône-Alpes** a accordé un soutien financier au Syndicat mixte du Parc pour la **réalisation d'investissements de 2020 à 2022 qui participent à la restauration de la qualité des milieux aquatiques emblématiques** du territoire. Cette aide financière, portant sur 80 % des dépenses s'élevant à 94 366 € HT, a concerné l'acquisition :

- > de matériaux nécessaires à l'installation de 30 points d'abreuvement et de franchissement et à la mise en défens de milieux sensibles chez 11 exploitants
- > de matériels d'observation

Nouveau projet proposé pour 2023-2028

La mise en œuvre de ces travaux a également contribué au développement des compétences techniques associées au sein de l'équipe technique du SMPNRVA et à faire connaître ce type de dispositif aux agriculteurs. De fait, **de nouvelles demandes ont émergé**, avec des perspectives de restauration de milieux très intéressantes et concordantes avec les dispositions de la Charte. Par ailleurs, ces projets sont majoritairement en lien avec des sites gérés par le Syndicat mixte du Parc.

Il est donc proposé **le renouvellement de cette opération durant les années 2023 à 2028**. Comme précédemment, les travaux :

- seraient réalisés en régie par le Syndicat mixte du Parc, avec l'appui des agriculteurs concernés.
- feraient l'objet d'une convention avec propriétaire(s) et exploitant(s) agricole(s) afin de définir les modalités techniques, financières et administratives relatives à la réalisation des travaux (conformément à la délibération 133.2020.003) ; à ce titre, il est prévu de demander une participation forfaitaire des agriculteurs pour le temps de travail des agents du Syndicat mixte du Parc à hauteur de 1 000 € par aménagement (abreuvoir ou franchissement).

Afin de contribuer à leur financement, il est proposé de **solliciter une subvention en investissement auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes**, au titre de la « convention Parc des Volcans d'Auvergne » en cours de préparation (quand elle sera adoptée). Elle financerait à 80 % les dépenses nécessaires à :

1. la réalisation des chantiers

- achat de matériaux

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

➤ l'acquisition de matériels :

- > un chargeur permettant de déplacer les charges lourdes telles que les abreuvoirs, madriers, IPN... et une benne pour le matériel sur le chantier, tous deux adaptables sur le tracteur du syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- > une remorque de transport pour faciliter l'acheminement de matériel sur site
- > un treuil électrique pour tracter des charges lourdes.

2. acquisition de matériels d'observation qui concourront au suivi notamment de l'efficacité des travaux réalisés et à la diffusion de leurs résultats :

- > 1 éco-compteur sur pied permettant d'évaluer la fréquentation (et son impact)
- > 1 tablette portable pour effectuer les relevés de terrain
- > 1 longue vue et 2 paires de jumelles pour les observations de terrain
- > 1 piège photographique pour amélioration des connaissances faunistiques
- > 2 lots de matériel d'accès aux milieux sensibles en période hivernale (raquettes, crampons, pelles, sondes, détecteur de victimes en avalanche...)
- > 1 sonde baromètre pour évaluer les conditions météorologiques.

Le plan de financement serait le suivant :

Montants HT

DEPENSES PREVISIONNELLES		
	Travaux de restauration	Achat de matériels
	Achat de matériaux	168 228 €
	Achat de matériels d'observation	10 277 €
	Total	197 168 €

Taux Montants / HT

RECETTES PREVISIONNELLES		
	Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	80 %
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (autofinancement)	20 %	39 434 €
	Total	197 168 €

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention en investissement de 157 734 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la future convention Parc,
- en cas d'accord de la Région, d'autoriser le Président à réaliser les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230427-10-2023-02-DE
Date de télétransmission : 05/06/2023
Date de réception préfecture : 05/06/2023

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIÉ

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

La politique « Ressources Humaines » a pour objectif d'assurer et d'adapter la gestion des moyens humains aux besoins, en veillant à l'adéquation des effectifs et des compétences mais aussi en accompagnant les évolutions structurelles de la collectivité. La gestion des emplois s'intègre dans cette logique et s'inscrit dans la volonté d'anticiper les besoins, de s'adapter aux évolutions en développant les compétences, de repenser les organisations de travail et de prendre également en compte la qualité de vie et de santé au travail.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les emplois non permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

L'article L. 332-23 du code général de la fonction publique prévoit le recours à un agent contractuel sur un emploi non permanent :

- pour un accroissement temporaire d'activité (besoin ponctuel et exceptionnel), pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs, renouvellement compris.
Article L.332-23 1°
- pour un accroissement saisonnier d'activité (besoin prévisible et régulier), pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, renouvellement compris.
Article L.332-23 2°
- pour un remplacement d'un agent titulaire ou contractuel
Article L.332-13

Direction : Préservation et valorisation du patrimoine naturel

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité	Durée	Article
29	Animateur contrat vert et bleu des Volcans d'Auvergne	Technicien	A compter du 1 ^{er} juin 2023	7 mois	L.332-23 1°
32	Garde-Nature saisonnier Monts Dore	Adjoint technique	A compter du 1 ^{er} juillet 2023 à temps non-complet à raison de 28 h par semaine	2 mois	L.332-23 2°

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Direction : Chaîne des Puys – faille de Limagne

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité	Durée	Article
39	Garde-Nature Chaîne des Puys- faille de Limagne	Adjoint technique	A la date de l'arrêt pour indisponibilité physique de l'agent à remplacer	Selon la durée de l'indisponibilité physique de l'agent	L.332-13
49	Garde-Nature saisonnier Chaîne des Puys-faille de Limagne	Adjoint technique	A compter du 15 juin 2023	3 mois	L.332-23 2°
50	Garde-Nature saisonnier Chaîne des Puys-faille de Limagne	Adjoint technique	A compter du 15 juin 2023	3 mois	L.332-23 2°

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'adopter les propositions ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023
Le Président,



Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10 MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2023.01 Convention particulière portant sur l'utilisation, la sécurisation et l'entretien du chemin des chèvres (puy de Dôme)

Convention particulière portant sur l'utilisation, la sécurisation et l'entretien du chemin des Chèvres.

Le site du puy de Dôme est de loin le site le plus fréquenté de la Chaîne des Puys. Les enjeux y sont multiples comme le montrent les nombreuses reconnaissances attribuées à ce site : site classé, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, périmètre Natura 2000, etc...

Le sommet est accessible de plusieurs manières :

- En empruntant le train à crémaillères (Le Panoramique des Dômes)
- Par voie pédestre en empruntant le chemin des Muletiers au sud
- Par voir pédestre en empruntant le chemin des Chèvres au nord

Alors que la fréquentation ne fait qu'augmenter (on compte 108 978 passages sur le chemin des Chèvres en 2021 contre 132 315 en 2022), aucuns travaux d'entretien ne peuvent être effectués faute de convention entre le PNRVA et l'Association des propriétaires du chemin. Or, comme tous les chemins présents sur les pentes des volcans, c'est un sentier très sensible à l'érosion qui nécessite une prise en charge rapide avec comme objectifs :

- La préservation de la biodiversité
- La sécurisation des randonneurs
- La préservation du paysage

Une convention (en pièce-jointe) entre le SM PNRVA et l'Association des propriétaires du Puy de Dôme vous est donc soumise. Les engagements du SM PNRVA sont les suivants :

- Entretien courant de l'itinéraire par tous les moyens qui lui seront nécessaires y compris des chantiers participatifs
- Pose et entretien de la signalétique directionnelle
- Réalisation d'équipements spécifiques pour sécuriser le cheminement
- Effectuer, à minima, deux campagnes d'entretien par an
- Procéder à la fermeture temporaire si les conditions d'une pratique sécurisée ne sont plus réunies

La convention précise que la responsabilité du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sera engagée à raison des dommages, dégâts ou infractions causés du fait des opérations d'aménagement ou d'entretien menées sous sa responsabilité et des accidents pouvant survenir aux personnes et aux animaux du fait de l'exploitation de la présente.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer cette convention d'utilisation, de sécurisation et d'entretien du chemin des Chèvres.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230427-10-2023-01-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADÉ Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

10 SITE CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

10.2023.03 Demande de subvention au Fonds Vert pour l'amélioration de la connaissance des puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet

Les puys de la Vache, de Lassolas et de la Mey forment l'un des plus singuliers ensemble de cratères égueulés. Ce site emblématique de la Chaîne des Puys – faille de Limagne attire chaque année plus de 60 000 visiteurs, le classant à la troisième place des puys les plus fréquentés après le puy de Dôme et le Pariou.

En 2022, un Schéma partagé de gestion (SPG) a été élaboré pour l'ensemble des 4 puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet en concertation avec les propriétaires, les acteurs locaux et les services de l'Etat. Ce document d'aménagement et de gestion planifie la mise en œuvre de 22 actions portant sur l'animation du SPG, la gestion pastorale, la gestion forestière, les aménagements d'accueil du public et la valorisation du site, ainsi que sur la connaissance et le suivi scientifique du site.

Ce dernier volet prévoit en 2023 et 2024 la réalisation de différents inventaires naturalistes constituant un état initial du site. L'amélioration de la connaissance des enjeux écologiques doit permettre d'affiner certaines opérations avant travaux pour s'assurer du maintien voire de l'amélioration de l'état écologique du site mais aussi de préciser les indicateurs de suivi de l'évolution du site et/ou d'évaluation les actions mises en œuvre (et ainsi d'adapter à l'avenir les modalités de gestion).

Une partie de ces inventaires sera réalisée en interne par les agents du parc. Certains groupes nécessitent en revanche le recours à des prestataires extérieurs (chiroptères, orthoptères, coleoptères saproxyliques, flore à enjeux). Si l'EMG a déjà fléchi les montants nécessaires dans son budget annexe, il s'avère qu'il est possible de solliciter une subvention sur le Fonds Vert qui accompagne le déploiement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030. En effet, dans sa déclinaison départementale, le complexe des puys de la Vache, Lassolas, la Mey a été identifié comme site prioritaire pour un projet de protection forte.

Le plan de financement des inventaires 2023/2024 serait le suivant :

Financiers	Part	Montant € HT
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	20 %	6 871,70
Fonds vert	80 %	27 486,80
<i>Coût Total des études</i>	<i>100 %</i>	<i>34 358,50</i>

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- d'autoriser le Président à solliciter le Fonds Vert pour financer les études,
- à déposer la demande de subvention sur la plateforme dédiée,
- à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 27 avril 2023

Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230427-10-2023-03-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADÉ Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES
13.2023.01 Projet Ramsar - Demande de financement auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Le syndicat mixte s'est engagé depuis 2017 dans une démarche ascendante de concertation auprès des habitants, des propriétaires et des gestionnaires de tourbières du Cézallier et de l'Artense. Cet important travail d'animation et de concertation avec les acteurs locaux a conduit au dépôt, début 2023, du dossier de candidature pour la labellisation du site « lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense ». Au cours de l'année 2023, la candidature va être étudiée par différentes instances, pour un résultat attendu fin 2023 ou début 2024.

Pour assurer cette transition dans l'espoir d'obtenir le label, le syndicat mixte du PNR des volcans d'Auvergne souhaite poursuivre l'animation territoriale afin d'anticiper l'élaboration du futur plan de gestion à l'échelle du site. En effet, le dépôt de la candidature engage l'ensemble des acteurs concernés dans une démarche collective de rédaction d'un plan de gestion intégrateur du site labélisé.

Ce travail portera sur la réalisation d'une synthèse des actions en cours à l'échelle du site. Cela nécessitera de poursuivre la concertation avec les élus locaux et les personnes ressources du territoire afin de les intégrer au dispositif et de bénéficier de leurs connaissances fines du terrain.

Au-delà de ce travail un important, un volet valorisation/sensibilisation est prévu afin de renforcer la connaissance des enjeux des zones humides et tourbières et du label Ramsar localement en proposant des animations « grand public » et des retours d'expériences vers le territoire.

Programmation prévisionnelle 2023 :

- > Organisation de réunions partenariales territoriales,
- > Actualisation des données, rédaction de la synthèse,
- > Préparation de l'inventaire exhaustif des zones humides et tourbières du site
- > Définition d'une stratégie et d'un plan de communication « Ramsar » (avant/après label)
- > Organisation d'un voyage d'échange dans le Jura pour les élus du site
- > Organisation de la restitution des informations aux acteurs du territoire
- > Animations grand public

Pour l'année 2023, le montant global estimé d'animation correspond à 50 journées « agent parc » soit 21 000 €.

La DREAL accompagne le Parc dans cette démarche, appuie la procédure et souhaite participer financièrement au projet. La DREAL peut abonder à ce projet sans toutefois connaître le taux d'intervention. Le complément correspondant aux fonds propres du Parc via la rémunération de l'agent en charge du projet RAMSAR.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'autoriser le Président à solliciter cette aide financière et signer tout document relatif à ce projet.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023
Le Président,



Lionel CHAUMON

Accusé de réception en préfecture
06-200600237-20230427-13-2023-01-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADÉ Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

13
13.2023.02 **LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**
Convention de maîtrise d'usage sur la tourbière privée de Pierrefitte - Laurent
CONQUET Marchastel

La **tourbière de Pierrefitte** constitue une entité du site **Natura 2000** « Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes » dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est animateur.

La tourbière a fait l'objet d'une exploitation historique traditionnelle, se traduisant par la présence d'anciennes fosses de tourbage puis d'une exploitation industrielle de 1995 à 2010. Le site a été réhabilité en 2013/2014.

En 2017 une série d'études a mis en évidence une possibilité de restauration de la « tourbière haute dégradée » (habitat code 7120) susceptible de régénération naturelle (code 7110*).

L'action de **restauration** portera sur une surface **expérimentale** à définir (à partir de 2500 à 3000 m² ou plus....). Cette intervention se déroule en propriété privée.

Dans le cadre de ses missions d'animation du site Natura 2000, le syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne peut signer une **convention de maîtrise d'usages** avec le propriétaire M. CONQUET Laurent, demeurant à Pierrefitte, sur la commune de Marchastel (15 400).

Cette convention :

- > couvre la période de mise en œuvre des travaux de restauration et de suivi,
- > stipule le partenariat mis en œuvre avec la Direction départementale des territoires du Cantal, afin de mutualiser les données, valoriser les résultats de ce projet.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'autoriser le Président à signer cette convention de maîtrise d'usage du site de Pierrefitte pour la durée du projet et à prévoir les démarches nécessaires à sa mise œuvre.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023

Le Président,


Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADÉ Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

13
13.2023.03 **LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**
Convention de maîtrise d'usage sur la tourbière privée des Manicaudies - Propriété de Mme SCHUTTE et THIBAUD, M. BOS (exploitant)

Le plateau des Manicaudies (Lugarde – Marchastel), riche en tourbières et zones humides interconnectées, constitue une entité du site Natura 2000 « Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes » dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est animateur.

L'exploitant a consulté le syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne pour une aide à la préservation des zones humides, sources et ruisseaux tout en facilitant l'abreuvement de son troupeau.

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, le syndicat mixte du Parc a conçu le projet technique, assuré le montage administratif et financier du projet et accompagné l'exploitant dans ses démarches administratives d'autorisation de travaux (Police de l'Eau). Ce dossier est aujourd'hui validé.

L'exploitant agricole des parcelles est le maître d'ouvrage du projet. Des subventions seront sollicitées dans le cadre de la convention avec la Région.

L'équipe technique du syndicat mixte du Parc accompagnera l'exploitant dans la mise en place des équipements d'abreuvement et de mise en défens et de suivi des installations.

Afin d'assurer une maîtrise d'usages du site pour la réalisation du projet et son suivi, une convention d'usages est nécessaire. Cette convention tripartite intègre les propriétaires, l'exploitant et le syndicat mixte du Parc. Elle couvre la période de mise en œuvre des travaux de restauration et de suivi.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'autoriser le Président à signer cette convention de maîtrise d'usage du site des Manicaudies pour la durée du projet et à prévoir les démarches nécessaires à sa mise œuvre.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023
Le Président,


Parc naturel régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain –

MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis –

MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe

FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES
13.2023.04 Convention partenariale 2023 ENS Lac de Servières et Lac de Guéry

Les lacs Servières et de Guéry sont des lacs emblématiques du Département du Puy de Dôme et du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, situés sur les communes d'Orcival, du Mont-Dore, de Perpezat et de Saulzet-le-Froid. Ces lacs remarquables sont sur-fréquentés, en particulier lors des fortes chaleurs estivales. De nombreux usages sont recensés sur ces sites : randonnées (pédestre, équestre, VTT), pique-nique, bivouac, baignade, canotage, plongée, pêche...

Cette fréquentation importante engendre :

- > des conflits d'usage notamment avec les activités agricole et sylvicole présentes autour des sites,
- > une dégradation des milieux fragiles : arrachement des herbiers aquatiques, érosion des berges, feux à proximité de (ou dans) la forêt, déchets
- > une possible dégradation de la qualité de l'eau avec la baignade et l'empoisonnement.

Le Département a labellisé ces deux sites « Espaces Naturels Sensibles » aux enjeux de préservation distincts. Depuis la mise en place du gardiennage sur le site de Servières, de nombreux usages délictueux se sont reportés sur le site de Guéry.

Dans ce cadre, une convention partenariale pour l'année 2023 est proposée. Elle formalise les engagements des 2 parties concernant l'action de surveillance, à savoir :

pour le Parc des Volcans :

- > Réaliser la formation initiale et continue des gardiens de site qui seront recrutés par le Département,
- > Assurer le portage du poste d'un garde saisonnier pour la surveillance des sites, qui viendra renforcer la présence des gardiens de sites recrutés par le Département,
- > Participer à la mise en place des « points infos » aux entrées du site du lac de Servières afin d'informer et de sensibiliser le public,
- > Participer, avec l'appui d'un garde nature assermenté du Parc des Volcans, aux opérations de police groupée qui seront organisées à la demande du Département, et aux opérations de communication destinées à sensibiliser les publics,
- > Participer au relais d'information et de sensibilisation sur ses supports : site internet, réseaux sociaux.

pour le Département : la participation financière aux actions mises en place par le Parc des Volcans. Le montant prévisionnel des actions concerne le coût du poste du Garde Nature Servières et est de 6 800 euros. Le Département participera à hauteur de 75 % soit 5 100 euros et le Parc des Volcans participera à hauteur de 25 % soit 1 700 euros.

Pour mettre en place une souplesse d'intervention, suivant les conditions climatiques qui déterminent les pics de fréquentation, il est proposé de s'orienter comme les années précédentes sur une commande avec une personne installée en libéral, sur un volume de journées d'interventions prédéfinies mais à adapter à l'évolution de la fréquentation, et faisant donc l'objet d'une facturation.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

D'autoriser le Président :

- à signer la convention partenariale 2023 ENS Lac de Servières et lac de Guéry selon le modèle de convention ci-joint,
- à commander une prestation de garde nature, à hauteur de 155 € la journée et 77,50 € la demi-journée, pour une enveloppe maximum de 6 800 € soit 44 journées d'intervention.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230427-13-2023-04-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

13
13.2023.05 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES
RNR de la tourbière du Jolan à Ségur les Villas (15)

Dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle, sur la commune de Ségur-les-Villas dans le Cantal, des animations sont prévues en 2023. Elles visent à valoriser le territoire, ses patrimoines et ses acteurs auprès du grand public.

Ces animations sont préparées et organisées en lien notamment avec Hautes Terres Tourisme. Elles sont financées à 100 % par la Région dans le cadre de la gestion courante de la Réserve naturelle.

Une convention entre Hautes Terres Tourisme et le Syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a pour objet de **définir les conditions de réservation, de communication et d'évaluation des animations sur la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle, par l'organisme Hautes Terres tourisme**. Les animations sont financées à 100 % (3 809 €) par la Région dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve naturelle.

Plusieurs visites sont proposées et soumises à la présente convention :

- > Sorties nature, découverte de la Réserve naturelle : 10 journées en période estivale (juillet/août).
- > P'tites virées du Parc, couché de soleil : 4 demi-journées en période estivale (juillet/août).
- > Sortie nature, découverte de la migration des oiseaux : 1 journée à l'automne.
- > Sortie nature, découverte de la flore des prairies : 1 journée au printemps.

Voir annexe convention

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'autoriser le Président à signer la convention avec Hautes Terres Tourisme pour les animations 2023 de cette Réserve.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIÉ

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

18 TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE
18.2023.01 Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat pour réaliser un bilan prospectif en matière de Tourisme durable, dans le cadre de la révision à venir de la charte du Parc

Le classement du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne arrivant à échéance le 21 juin 2028, il convient de préparer activement la révision de la charte du Parc de façon à ce qu'elle débute concrètement en 2024. Pour ce faire, le Comité syndical du Parc pourrait être invité à délibérer en automne 2023 afin de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes concernant la prescription en fin d'année de cette procédure dont elle est maître d'ouvrage.

Dans le cadre de la révision de charte, comme le prévoit le Code de l'environnement, l'élaboration d'une nouvelle charte de Parc naturel régional repose en premier lieu sur **des études préalables** dont la préparation est à engager suffisamment tôt pour que leurs résultats puissent alimenter le plus en amont possible la réflexion sur l'élaboration du futur projet de territoire, soit :

- > un diagnostic actualisé du territoire
- > une évaluation finale de la mise en œuvre de la charte
- > une analyse des effets de celle-ci sur l'évolution du territoire (lien entre les deux études précédentes).

Pouvant s'appuyer sur des analyses sectorielles, ces études portent sur l'ensemble des thématiques phares qui structurent la charte actuelle du Parc, dont le **développement d'un tourisme durable** : « *mesure 3.2.1 - Stimuler la structuration d'une offre touristique durable et révélatrice des spécificités du Parc* ».

Or, en application de celle-ci, le Syndicat mixte du Parc porte depuis 2014 une stratégie de développement touristique durable et un plan d'actions associé lui permettant d'articuler ses interventions avec celles des autres acteurs du tourisme, les politiques départementales et régionales.

Lors de l'évaluation à mi-parcours (en 2019) de la mise en œuvre de la charte, cette stratégie de tourisme durable a fait l'objet elle-même d'un bilan et de la définition d'un nouveau plan d'actions. A l'occasion de l'évaluation finale de la charte en 2024, il sera nécessaire de **caractériser l'évolution du territoire au regard des politiques et des acteurs du tourisme et de réaliser le bilan des actions menées depuis 2019, ce afin de définir de nouvelles orientations dans ce domaine pour la charte 2028 » 2043**. Celles-ci devront prendre en compte particulièrement les enjeux du changement climatique, de la lutte contre l'artificialisation et de la préservation de la biodiversité, notamment dans un volet prospectif.

Pour qu'il soit objectif, développé et particulièrement concerté avec les territoires et partenaires, l'élaboration d'un tel bilan nécessite le recours à une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage estimée à 25 000 euros TTC** (20 833 euros HT).

Afin de faciliter son financement, il est proposé de solliciter une **subvention auprès du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour un montant de 20 000 euros calculé sur la base de 80 % de la dépense totale précitée**.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

	Montant TTC
DEPENSES PREVISIONNELLES	
> Diagnostic de l'évolution du territoire au regard des politiques et des acteurs du tourisme	
> Bilan de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions écotouristique du Syndicat mixte du Parc de 2019 à 2024-25	
> Aide à la préparation de nouvelles orientations pour la charte 2028 » 2043	
	25 000 euros

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

		Taux	Montants
RECETTES PREVISIONNELLES	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	80 %	20 000 euros
	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (autofinancement)	20 %	5 000 euros
	Total		25 000 euros

L'équipe du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne contribuera à cette étude à hauteur de 30 jours estimés.

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- de soumettre à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes une demande de subvention de 20 000 €,
- d'autoriser le Président, en cas d'accord, à réaliser les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 27 avril 2023
Le Président,


Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230427-18-20023-01-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 27 avril 2023 à 13h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (45 voix) :

Conseil Régional : GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MERCIER Alain – MOULIADÉ Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BRUGIERE Gérard – CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (60 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à Louis GISCARD D'ESTAING - SAUTAREL Stéphane à Philippe FABRE - HORTEFEUX Brice à Lionel CHAUVIN

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : Sylvie LEGER à Grégoire VERRIERE

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel

Délégués des communes : Isabelle MELLIN à Philippe FABRE - WAAG Maïté à Racula ARSENIE

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel – LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – SERRE Franck – VERT Christian

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – CONSTANTIN François – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – MELLIN Isabelle – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, COHADE Marianne DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne.

Les partenaires invités et présents : DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 105 voix

18 **TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE**
18.2023.02 **Qualification des offres des « Activités de pleine nature »**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes fait du tourisme une priorité inscrite dans le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation 2022 – 2027. Au sein de ce schéma, les thématiques prioritaires du Plan Tourisme sont notamment l'itinérance et les grandes randonnées.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a pour ambition d'amplifier les retombées économiques liées aux activités de randonnée particulièrement en itinérance autour de la thématique de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le Conseil départemental du Cantal, a porté une candidature à l'AMI régional « les itinéraires Saint-Jacques de Compostelle en Auvergne Rhône-Alpes », pour la valorisation du tronçon cantalien de la VIA ARVERNA, sentier Jacquaire de Clermont Ferrand à Cahors.

Sollicité par les services du Conseil départemental du Cantal, le syndicat mixte du Parc a mobilisé son équipe technique pour participer à la démarche partenariale visant à définir et à mettre en œuvre un plan d'actions partagé pour structurer et valoriser cet itinéraire de randonnée pédestre.

Par ailleurs, le 13 décembre 2022 a été envoyé un courrier au Président du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes, pour manifester le soutien du syndicat mixte du Parc à la candidature portée par le Conseil départemental du Cantal dans le cadre de cet AMI.

La candidature du Cantal ayant été retenue, le syndicat mixte du Parc doit à présent approuver la convention portant accord de partenariat en tant que membre actif du collectif de travail et de gouvernance. Ce collectif est composé des membres suivants :

- **Le Conseil départemental du Cantal**, chef de file de la candidature,
- **Cinq communautés de communes et leur Office de Tourisme**, directement concernées par l'emprise de l'itinéraire :
 - Hautes-Terres communauté,
 - Communauté de communes Cère et Goul en Carladès,
 - Saint-Flour communauté,
 - Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac,
 - Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne,
- **Deux syndicats mixtes concernés par l'itinéraire** avec des missions d'aménagement touristique et/ou de protection de l'environnement :
 - le Syndicat mixte du Puy Mary, Grand Site de France Puy Mary-Volcans du Cantal ;
 - le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA)
- **Une association** : le Comité départemental du Tourisme et du Thermalisme du Cantal, **Cantal Destination**, en charge de la promotion de la destination.

Le projet de convention de partenariat vous est proposé en annexe ainsi que le plan d'actions prévisionnel de cette opération. Il n'est pas prévu d'engagement financier de la part du syndicat mixte du Parc. Il s'agira de participer aux différentes instances de pilotage de ce projet : comité technique et comité de pilotage. Eve Alcaïde, responsable de la direction Economie Rurale et Valorisation Parc, participe, depuis le démarrage du projet, au comité technique de cette opération.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Les actions suivantes seront menées prioritairement :

- Redynamiser le réseau des hébergeurs sur la Via Arverna Cantal,
- Réfléchir au développement de bivouac sur les chemins d'itinérance du Cantal (dont la Via Arverna),
- Recréer du lien avec les départements limitrophes concernés par la Via Arverna (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Corrèze et Lot).

Deux projets pourraient être travaillés en 2023 pour une réalisation en 2024 ou 2025 (en fonction de l'avancée de l'animation) :

- Création d'une identité visuelle Via Arverna Cantal (logo, charte graphique),
- Conception d'une carte / document d'appel de la Via Arverna Cantal.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'approuver la convention portant accord de partenariat pour la structuration et la valorisation du tronçon cantalien de la Via Arverna,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention,**
- **de désigner un élu référent pour représenter le syndicat mixte du Parc au Comité de Pilotage de ce projet (1 réunion / an minimum).**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 27 avril 2023

Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne


Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20230427-18-2023-02-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023